

Le 4 mars 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **QUATRIÈME jour du mois de MARS de l'an deux mille QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituel des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que Messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 7 personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron-Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

15-03-044

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE

15-03-045

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 4 février 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL / COMPTE RENDU DE LA MRC

**Suivi de la MRC:**

#### – **Projet de résolution: Récupération du verre**

La MRC de Memphrémagog demande que l'élargissement de la consigne du verre soit sérieusement et rapidement évalué et que le gouvernement prenne clairement position afin de dénouer l'impasse dans ce dossier;

#### – **Exposition de photos**

- Chaque municipalité aura la possibilité d'accueillir l'exposition de photos de paysages(12), tirées du concours Typiquement Memphrémagog. Il y aura aussi un livret qui illustrera les lieux répertoriés sur le site [typiquementmemphremagog.com](http://typiquementmemphremagog.com) ainsi que les fiches explicatives qui les accompagnent.

- La MRC procédera sous peu à l'octroi d'un mandat à un consultant qui fera de l'animation et accompagnera les municipalités dans leur développement culturel. Ce mandat est une des actions prévues à l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des communications du Québec.

– **Pacte rural**

Si la tendance se maintient, le comité ruralité recevra des demandes pour près du double du montant que la MRC dispose dans l'enveloppe régionale. La date limite pour déposer une demande à la MRC pour les projets régionaux était le 2 mars. Les projets locaux peuvent être déposés en tout temps à la MRC.

– **DOSSIERS D'AMÉNAGEMENT**

- Démarrage du projet Banque de terres.ca

– **Comité consultatif en développement durable**

- **Révision du plan d'action en environnement**

La MRC de Memphrémagog a adopté en 1995 un premier Plan d'action en environnement; le dépôt d'un nouveau plan d'action au conseil des maires est prévu à l'automne 2015.

- Le *Gala des bons coups* a eu lieu le 25 à l'hôtel Estrimont d'Orford. Dix municipalités ont déposé des projets. C'est un moment privilégié pour connaître ce qui se fait dans les autres municipalités et trouver de bonnes idées.

– **Sécurité incendie**

- **Comité technique en sécurité incendie**

Une rencontre de travail avec le sous-comité technique (le président du comité, trois directeurs incendie et la permanence de la MRC) a eu lieu le 11 février dernier. Les dossiers techniques (classement des risques, calendrier des visites de prévention, communication) ont été discutés.

- **Comité en sécurité incendie (CSI)**

Une rencontre du CSI aura lieu prochainement afin de faire état du progrès obtenu dans le dossier du schéma incendie de Memphrémagog. Après avoir complété le chapitre «Analyse des risques», la MRC débutera les consultations de partenariat (administration, SSI) afin d'établir les priorités de chaque municipalité pouvant servir dans leur PMO.

– **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)**

- **Panneaux d'affichage de vitesse amovibles (PAVA)**

Les 5 panneaux pour utilisation sur le territoire de la SQ sont en fonction.

- **Sondage pour les usagers des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau**

Les citoyens utilisateurs ont jusqu'au 15 mars pour compléter le sondage.

Les résultats serviront à vérifier les impacts des actions mises en place par la SQ (et des municipalités) sur les sentiers récréotouristiques et les plans d'eau.

Pour participer : <http://www.sq.gouv.qc.ca/poste-mrc-de-memphremagog/> , puis cliquer sur sondage 2015.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Boissonneault tient à féliciter les bénévoles pour la belle journée de la Fête des Neiges. Il s'interroge également sur la réparation de la balançoire du parc Thayer.

M. Beaudry réitère pour la fête des Neiges et propose que la municipalité érige un belvédère en haut du chemin Sheldon car trouve la vue splendide.

Un autre citoyen s'interroge à propos des taxes que la municipalité paie pour les CLD.

## 6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

### 7.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 février dernier est déposé aux membres du conseil.

### 7.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement

Aucune réunion du Comité Consultatif en Environnement n'a eu lieu en février dernier.

### 7.4 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport des inspections forestières du mois de février est déposé aux membres du conseil.

15-03-046

### 7.5 Demande de dérogation mineure pour la propriétaire du 22 chemin Fiset

**ATTENDU QUE** la propriétaire de l'immeuble situé au 22 chemin Fiset sur le lot no 4 923 300 en zone Vd-1, demande une dérogation mineure visant à porter le pourcentage autorisé de la superficie occupée par l'usage résidentiel à l'intérieur d'un bâtiment accessoire à 39,7% au lieu du maximum de 30%, tel que requis actuellement par le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 7.6.1 ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure en émettant la condition suivante: aucune possibilité d'avoir une entrée d'eau ou rejet d'eau dans le bâtiment accessoire;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 16 février dernier;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du C.C.U. et accorde la présente demande de dérogation mineure sous réserve qu'il n'y aura aucune possibilité d'avoir une entrée d'eau ou rejet d'eau dans le bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

15-03-047

**7.6 Demande de dérogation mineure pour le propriétaire du 120 chemin Magoon Point**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 120 chemin Magoon Point sur le lot no 4 922 388 en zone RURE-1, demande une dérogation mineure afin de porter la largeur minimale sur la ligne avant de son lot (lors d'une opération de subdivision cadastrale) à 44,47 mètres, au lieu de 60 mètres, tel que requis actuellement dans le *Règlement de lotissement 213-2001*, à l'article 4.1414 grille des superficies et dimensions minimales des lots;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure telle que présentée, pour le motif que la création d'un chemin privé pourrait être réalisé et donc le frontage respecté, en conformité avec la réglementation en vigueur (il n'est donc pas nécessaire de déroger à la réglementation);

**ATTENDU QU'**un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 16 février dernier;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du C.C.U. et refuse la présente demande de dérogation mineure telle que présentée pour le motif indiqué précédemment.

ADOPTÉE

15-03-048

**7.7 Règlement 373-2015 amendant le règlement no 227-2002 relatif à la gestion des nuisances causées par les moules zébrées - adoption**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du 4 février dernier, la conseillère Gaétane Gaudreau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 373-2015 relativement aux moules zébrées;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet l'ajout de définition et de précisions à être apportées pour entre autre inclure les autres espèces exotiques envahissantes;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le règlement intitulé "Règlement 373-2015 amendant le règlement 227-2002 relatif à la gestion des nuisances causées par les moules zébrées".

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

15-03-049

**7.8 Appui à la MRC de Memphrémagog – Recherche de solutions pour diminuer les impacts environnementaux des vagues surdimensionnées et multidirectionnelles**

**ATTENDU QUE**, le 16 avril 2014, le Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) et la Société de conservation du lac Lovering (SCLL) ont demandé à la MRC de Memphrémagog d'entreprendre des démarches pour restreindre la conduite d'embarcations motorisées sur une distance minimale de 250 mètres des rives lors de la pratique de sports nautiques générant des vagues surdimensionnées et multidirectionnelles;

**ATTENDU QU'**en appui à cette demande, le MCI et la SCLL ont déposé une étude réalisée par le département des Sciences biologiques de l'UQAM sur les impacts des vagues créées par les embarcations de type wakeboat sur les rives et la remise en suspension des sédiments;

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a organisé, le 4 décembre 2014, une rencontre avec un représentant du Bureau de la sécurité nautique de Transport Canada, à laquelle ont participé les maires des municipalités riveraines du lac Memphrémagog et des représentants du MCI, de la SCLL, de la SQ, de la Régie de police Memphrémagog, de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi, des usagers et de l'industrie;

**ATTENDU QUE**, lors de cette rencontre, il a été clairement expliqué à tous les participants qu'une démarche visant à restreindre la conduite d'embarcations motorisées est encadrée par le *Guide des administrations locales* et que le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) constitue l'ultime recours pour régler des problèmes, les intervenants concernés devant d'abord collaborer entre eux pour trouver des solutions consensuelles;

**ATTENDU QUE** la démarche prévoit notamment l'appui de toutes les municipalités riveraines, un processus de consultation publique et la mise en place de mesures alternatives à l'essai pendant un minimum d'une saison;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie la MRC de Memphrémagog dans la recherche de solutions alternatives à la réglementation visant à diminuer les impacts environnementaux des vagues surdimensionnées et multidirectionnelles créées par les bateaux sur les rives et la remise en suspension des sédiments;

**QUE** le conseil désire participer, le cas échéant, à la mise sur pied d'un comité de travail coordonné par la MRC et réunissant les différents acteurs présents à la réunion du 4 décembre et mentionnés dans le préambule;

**QUE** le conseil désire collaborer à la mise en place et au suivi des mesures alternatives retenues par le comité de travail.

ADOPTÉE

15-03-050

**7.9 Chemin Marcotte/Des Pionniers - demande d'officialisation auprès de la Commission de la Toponymie**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande pour identifier chemin d'accès non reconnu portant le no de lot 4 923 169 et qu'il est opportun d'en aviser la Commission de la toponymie du Québec pour l'officialiser;

**ATTENDU QUE** le conseil désire intituler ledit chemin "Marcotte" (comme premier choix), et "Des Pionniers" comme deuxième choix, et sera situé à l'endroit indiqué au plan annexé à la présente en annexe 1;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil demande à la Commission de la Toponymie d'officialiser ce chemin " Marcotte" comme premier choix ou encore "Des Pionniers", comme deuxième choix, dans leur registre.

ADOPTÉE

15-03-051

**7.10 Formation pour l'inspecteur en environnement sur les installations septiques offerte par PG Solutions**

**ATTENDU QU'**une formation est donnée en ligne par PG Solutions concernant les installations septiques en avril prochain et que l'inspecteur en environnement François Duquette souhaiterait y participer;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 155 \$ pour l'inscription de l'inspecteur en environnement François Duquette à la formation en ligne donnée par PG Solutions sur les installations septiques le 8 avril prochain. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 47000 454.

ADOPTÉE

## **8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

15-03-052

### **8.1 Offre de service pour les plans et devis concernant la protection de la berge dans le cadre des travaux du pont chemin René**

**ATTENDU QUE** le conseil a octroyé le contrat pour effectuer les plans et devis et la surveillance de chantier à la compagnie EXP relativement à la construction du pont chemin René en octobre dernier, le tout tel qu'il appert de la résolution no 2014-10-933;

**ATTENDU QUE** les travaux occasionneront des dommages sur la berge gauche située en amont du barrage du lac Lovering et que la municipalité avait conclu une entente avec le propriétaire concerné pour rétablir la situation;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une offre de service de la firme EXP pour la préparation des plans et devis à ce titre et en effectuer la surveillance;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de la firme EXP pour la préparation des plans et devis pour la protection de la berge gauche en amont du barrage du Lac Lovering, pour la somme de 7 500\$, ce qui inclut un montant de 2 000\$ pour la surveillance des travaux.

**QUE** le conseil demande à ce que les travaux de la berge se fassent en autant que possible en même temps que les travaux du pont, afin d'éviter les frais de 2 000 \$ pour la surveillance des travaux.

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

## **9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

15-03-053

### **9.1 Approbation des comptes payés et payables – Février/mars 2015**

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de février et mars 2015, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : **74 323.32 \$**

Total des comptes à payer: **39 535.53 \$**

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de février, à savoir :

Salaires des employés : **16 485.93 \$**

Salaires des élus : **4 251.32 \$**

Membres C.C.E.: **39.16 \$**

ADOPTÉE

## **9.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois**

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

## **9.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire**

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

## **9.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel**

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

## **9.5 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures par intérim et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

15-03-054

## **9.6 Diverses demandes de don**

**ATTENDU QUE** le comité administration s'est penché sur les différentes demandes de dons et a soumis au conseil ses recommandations à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil appuie les recommandations du comité et accorde les montants suivants aux organismes ayant fait une demande, ci-dessous décrits, pour l'année 2015;

Fondation du CHUS (Sherbrooke)	500 \$
Memphrémagog Conservation Inc.	2 000 \$
Société de conservation du Lac Lovering	2 000 \$
Red and White Education (Aréna Pat Burns)	2 000 \$
Association des artistes de Georgeville (festival)	1 500 \$
Société historique de Stanstead	1 000 \$
Studio Georgeville	500 \$
Centre de santé de la vallée Massawippi	500 \$
La Bibliothèque et Salle d'opéra Haskell	1 000 \$
Banque alimentaire Memphrémagog inc.	500 \$
Princess Elizabeth School	250 \$
Association communautaire de Georgeville	9 000 \$

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

15-03-055

## **9.7 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton**

**ATTENDU QUE** le conseil désire retenir les services de Raymond Chabot Grant Thornton en tant que vérificateur des états financiers pour l'exercice 2014;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Et résolu***

**QUE** le Conseil autorise et mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour conseiller et superviser ces opérations pour les états financiers 2014. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 413.

ADOPTÉE

15-03-056

**9.8 Affectation du surplus pour le projet - réfection du pont couvert**

**ATTENDU QUE** le conseil désire affecter un montant de 50 000\$ pour le projet de la réfection du pont couvert;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Et résolu***

**QUE** le conseil prend à même le surplus non affecté la somme de 50 000\$ pour l'affecter au projet - réfection du pont couvert.

ADOPTÉE

15-03-057

**9.9 Inscription de la mairesse au 27e colloque du Carrefour action municipale et famille**

**ATTENDU QUE** la mairesse Francine Caron Markwell désire assister au 27e colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF) qui aura lieu en mai prochain;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la dépense de 226,13 \$ taxes en sus pour l'inscription de la mairesse Francine Caron Markwell au 27e colloque du CAMF qui aura lieu en mai prochain.

**QUE** toutes dépenses d'hébergement, de déplacement, de repas et de stationnement soient remboursées sur présentation de pièces justificatives et faites conformément au règlement 368-2014.

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires no 02 11000 310, 02 11000 454.

ADOPTÉE

15-03-058

**9.10 Dépôt et approbation de la liste des arrérages de taxes**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog se prépare pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

**ATTENDU QUE** la directrice générale dépose auprès des membres du Conseil la liste des arrérages de taxes, en date du 4 mars 2015, le tout tel que requis par l'article 1022 du Code municipal;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil approuve la liste des comptes à recevoir en arrérages révisée. La liste révisée est jointe à la présente en **Annexe 2**.

**QUE** le conseil autorise la transmission de la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes à la MRC Memphrémagog et à la commission scolaire.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale ou son adjointe à retirer de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura soit acquitté en totalité ou en partie le paiement des taxes municipales dues, ou qu'un arrangement a été conclu avec la municipalité.

**QUE** le conseil autorise la mairesse ou le maire suppléant à assister et à représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 11 juin 2015 à la MRC Memphrémagog.

**QUE** le pourcentage d'intérêt annuel applicable est de 15% calculé quotidiennement sur la partie due seulement pour les années antérieures à 2015 et de 10% d'intérêt et un ajout de 5% à titre de pénalité pour l'année 2015.



ADOPTÉE

15-03-059

**9.11 Acquisition d'un ordinateur pour l'inspecteur en environnement**

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en environnement François Duquette ne possède actuellement qu'un ordinateur portable;

**ATTENDU QUE** la situation était temporaire, il y a lieu maintenant de procéder à l'achat d'un ordinateur de bureau et que la municipalité a reçu une soumission à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil approuve la soumission de la compagnie Informatique ASR en date du 12 février dernier, pour l'acquisition d'un ordinateur de bureau avec un moniteur, pour la somme de 695,90 taxes en sus.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 670.

ADOPTÉE

**9.12 Manuel de l'employé révisé**

*Le sujet est reporté à une séance ultérieure.*

15-03-060

**9.13 Appui au projet du Centre de santé de la Vallée Massawippi**

**ATTENDU QUE** le Centre de santé de la Vallée Massawippi a demandé une contribution financière au pacte rural pour démarrer leur projet et a besoin de l'appui de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à colliger les informations médicales de chacun de leurs clients en leur distribuant un questionnaire santé, pour ensuite entrer les données dans un fichier électronique médical qui permettra au personnel de santé du centre de faire un suivi médical;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil appuie le projet du Centre de santé de la Vallée Massawippi décrit précédemment dans le cadre de leur demande au pacte rural.

ADOPTÉE

15-03-061

**9.14 Appui au projet du Comité d'habitation Place Stanstead**

**ATTENDU QUE** le Comité d'habitation Place Stanstead a demandé une contribution financière au pacte rural pour poursuivre leur projet et a besoin de l'appui de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à réaliser la phase 11 de Place Stanstead au coût de 75 000\$;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil appuie le projet du Comité d'habitation Place Stanstead décrit précédemment dans le cadre de leur demande au pacte rural.

ADOPTÉE

15-03-062

### **9.15 Reconduction du programme Accès-logis Québec**

**ATTENDU QUE** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

**ATTENDU QUE** des ménages de la municipalité du Canton de Stanstead ont des besoins de logements abordables;

**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**ATTENDU QUE** la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**ATTENDU QUE** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**ATTENDU QUE** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper***

***Appuyé par le conseiller Pierre Martineau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

ADOPTÉE

15-03-063

### **9.16 Appui au projet de la Société historique de Stanstead/Musée Colby Curtis**

**ATTENDU QUE** la Société historique de Stanstead/Musée Colby Curtis a demandé une contribution financière au pacte rural pour poursuivre leur projet et a besoin de l'appui de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à offrir des activités d'animation aux aînés de Stanstead, Ogden et Canton de Stanstead, de l'animation pour encourager des échanges sur l'interprétation d'une sélection d'artéfacts choisie parmi la collection de la Société historique de Stanstead et d'autres activités;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte***

***Appuyé par le conseiller Dany Brodeur***

***Il est résolu***

**QUE** le Conseil appuie le projet de la Société historique de Stanstead/Musée Colby Curtis décrit précédemment dans le cadre de leur demande au pacte rural.

**9.17 Implantation d'une structure salariale**

*Le sujet est reporté à une séance ultérieure.*

**9.18 ss Adoption des contrats des employés municipaux**

*Le sujet est reporté à une séance ultérieure.*

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

**11.2 Règlement 374-2015 rétablissant le règlement 345-2013 sur la prévention des incendies, amendant le règlement 361-2014 et abrogeant les règlements 346-2013 et 328-2011 - avis de motion**

La conseillère Gaétane Gaudreau donne avis de motion que le règlement 374-2015 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objets de rétablir le règlement no 345-2013 sur la prévention incendie accidentellement abrogé, modifier le règlement 361-2014 qui l'abrogeait ainsi que d'abroger les règlements qui auraient dû être abrogés.

15-03-064

**11.3 Remplacement d'un membre du comité de sécurité publique**

**ATTENDU** le départ de la conseillère Janet Cooper à titre de membre du comité sécurité publique, il y a lieu de la remplacer;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil désigne le conseiller George Charles Atkin, à titre de nouveau membre du comité de sécurité publique, en remplacement de Mme Janet Cooper.

ADOPTÉE

**12. LOISIRS ET CULTURE**

15-03-065

**12.1 Dépôt du projet de construction d'un abri au parc Thayer à titre de projet local dans le cadre du Pacte rural 2014-2019**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Pacte rural 2014-2019, une enveloppe de 3 336,13 \$ est disponible pour des projets locaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit déposer au préalable un plan local de développement et que la municipalité du Canton de Stanstead a adopté un plan stratégique en 2013;

**ATTENDU QU'**un des objectifs de ce plan est de revitaliser les parcs et les espaces publics de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité utilise le Plan de développement stratégique de 2013 comme plan local de développement.

**QUE** la municipalité dépose le projet de construction d'un abri dans le Parc Thayer comme projet local dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.

**QUE** la municipalité s'engage à assumer les coûts du projet pour la portion non couverte par l'enveloppe locale du Pacte rural.

ADOPTÉE

**13. VARIA**

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**

M. Boucher questionne le conseil à propos des dons attribués, à savoir pourquoi l'ACCS ne figure pas sur la liste.

M. Beaudry désire comprendre pourquoi le conseil octroie un montant de 9 000\$ pour l'association de Georgeville et pas le même montant pour l'association de Fitch Bay.

M. Boissonneault demande à qui appartient le pont couvert et qui l'entretenait dans le passé.

M. Beaudry propose qu'une personne se tienne sur les lieux du pont couvert à l'été prochain pour expliquer son histoire aux visiteurs.

M. Wharry se demande si la municipalité peut faire quelque chose concernant le fait que le chemin Sheldon n'apparaît sur aucun GPS.

Le conseiller Christian Laporte tient à remercier à son tour les bénévoles pour la fête des Neiges de samedi dernier, qui a été un succès, plus de 100 personnes étaient présentes.

15-03-066

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h13.

---

**Francine Caron-Markwell,  
Mairesse**

---

**Me Josiane Hudon,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière**